Envoyé en préfecture le 23/02/2015
Reçu en préfecture le 23/02/2015

maintenant !

- **Extrait du registre des délibérations**
  Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 16 février 2015
Séance du 9 février 2015

10 Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) – création d'un Groupement d'Intérêt Économique entre la SAO et l'Agence Départementale des Territoires de l'Oise (ADTO)

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme DHOURY	Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
Mme DUHIN	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	Mme MAUPIN

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**
  - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
  - Nombre de conseillers en exercice : **39**
  - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **39**

- **Rapport de présentation :**

Madame Méral JAJAN, maire-adjointe, expose :

En sa qualité d'Administrateur de la SAO, la ville de Creil est invitée à se prononcer sur la constitution d'un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) créé entre la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) et l'Agence Départementale des Territoires de l'Oise (ADTO).

La constitution du GIE renforcerait la complémentarité entre l'ADTO et la SAO, à l'heure où un effort d'optimisation des moyens est envisagé par les collectivités et donnerait la capacité :

- De développer des outils, des approches communes entre l'ADTO et la SAO ;
- Tout en conservant les spécificités de chacune des deux structures.

Cela permettrait :

- De mettre en place des économies d'échelle par une certaine mutualisation,
- De renforcer les complémentarités entre l'ADTO et la SAO,
- De disposer aussi d'une plus grande souplesse d'intervention à travers une gestion des ressources humaines globalisées,

Envoyé en préfecture le 23/02/2015
Reçu en préfecture le 23/02/2015
Affiché le

- De développer une communication plus forte, plus unie en terme de soutien à l'ingénierie de projet sur l'ensemble de l'Oise.

Il est proposé de regrouper au sein du GIE les fonctions « Administration, Comptabilité et Finance » des deux structures. Cela représente pour l'ADTO, 5 ou 6 personnes sur 19, et pour la SAO, 9 personnes sur 16, en dehors du directeur dans les deux cas.

A l'issue des délibérations respectives des conseils d'administration des deux structures, le GIE serait créé fin février 2015 sur le fondement du contrat constitutif et du règlement intérieur qui vous sont présentés en annexe.

Il vous est proposé de vous prononcer sur le principe de constitution d'un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) entre la SAO et l'ADTO, d'en approuver le contrat constitutif et le règlement intérieur et donner mandat à nos représentants siégeant au Conseil d'Administration de la SAO :

Membre titulaire : M. Jean-Claude CABARET
Membre suppléant : Mme Sophie DHOURY

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 23/02/2015
Reçu en préfecture le 23/02/2015

maintenant !

■ Le conseil municipal :
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 9 février 2015,
Vu le courrier de la SAO en date du 8 décembre 2014,
Vu le contrat constitutif et le règlement intérieur ci-annexés,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **39** Pour : **39** Contre : **0** Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :
Article 1er : d'approuver la constitution d'un Groupement d'Intérêt Économique (GIE),

Article 2 : d'approuver le contrat constitutif et de son règlement intérieur ci-annexés,

Article 3 : d'autoriser M. Jean-Claude CABARET, membre titulaire et Mme Sophie DHOURY, membre suppléant représentants au conseil d'administration du SAO, à voter sur la constitution du GIE au prochain conseil d'Administration du SAO.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 17 FEV 2015

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en Sous-Préfecture le 23/02/15
et publication ou notification le 17/02/15
CREIL, le 23/02/15

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Envoyé en préfecture le 23/02/2015
Reçu en préfecture le 23/02/2015
Affiché le SLO